



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Avignon, lundi 17 juillet 2023

Communiqué de presse

Signature d'une convention partenariale entre la FNADAC et la COFAC

La FNADAC et la COFAC ont signé, à l'occasion du festival d'Avignon 2023, une convention de partenariat consolidant le rapprochement des deux structures et la poursuite de leur collaboration autour d'intérêts partagés.

Qui sommes-nous ?

La **FNADAC** constitue un réseau d'associations régionales et nationales des DAC et des professionnel.le.s en responsabilité des missions culturelles généralistes présent.e.s dans les collectivités locales. Elle est conçue comme un réseau de solidarité, de reconnaissance du métier de DAC au plan national, valorisation des compétences, du caractère généraliste du métier, de l'articulation avec les politiques publiques, de l'évolution de la posture professionnelle. Cette démarche collective repose sur la volonté partagée de se regrouper autour de valeurs communes l'indépendance, la neutralité, le service public, la coopération intersectorielle, la liberté artistique, la laïcité, le respect et la liberté d'expression, la démocratisation. Les associations nationales et régionales de DAC soussignées s'engagent à faire converger leurs efforts dans un esprit de dialogue, d'ouverture, de respect de l'identité de chacun et de volonté d'œuvrer ensemble au sein de la fédération.

La **COFAC** rassemble plus de 40 000 associations culturelles au travers de ses 29 fédérations nationales adhérentes les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture tels que : le Patrimoine, le Spectacle vivant, les Musées, le Cinéma, sur tous les territoires, ruraux, urbains et péri-urbains.

La COFAC est le pôle culture du Mouvement associatif et permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration des politiques culturelles. Au travers de l'affirmation des droits culturels, la COFAC travaille à concilier démocratie culturelle, démocratisation et action culturelle.

La COFAC fait entendre la voix des associations sur six thèmes :

- La place et la reconnaissance des pratiques en amateur.
- Le rôle des associations dans l'éducation culturelle et artistique.
- Les besoins en financement des associations et de leurs réseaux fédérés.
- L'activité humaine dans les associations (salarier, bénévolat) et la formation des responsables bénévoles.
- La structuration du secteur.
- Les enjeux européens des associations culturelles.

Que souhaitons-nous faire ensemble ?

La COFAC et la FNADAC souhaitent conclure un partenariat dans la présente convention dont l'objet est de :

- Favoriser l'interconnaissance des associations et des directeurs et directrices des affaires culturelles et de leurs missions.
 - Formaliser les relations entre les deux structures par la définition des modalités de leur coopération commune et l'affirmation de leur reconnaissance réciproque, leur volonté de travailler ensemble sur tout sujet commun.
 - Partager et promouvoir les expériences ; les initiatives et les bonnes pratiques.
-

Contact :

Pour la FNADAC :

Déléguée générale : Cristèle Couget – cristele.couget@fnadac.fr

Pour la COFAC :

Coordnatrice nationale : Eva Camps – eva.camps@cofac.asso.fr